

C.P.	Secteur	A.R. & M.B.	Entrée en vigueur	Anciennete	durée du préavis		Prise de cours
					Employeur	Travailleur	
327.01	Ateliers sociaux SCP pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Communauté flamande ou par la Commission communautaire flamande et les ateliers sociaux agréés et/ou subsidiés par la Communauté flamande	A.R. 06/09/2012 M.B. 25.09.2012 (AR 6631)	25.09.2012 Indéterminée	< 20 ans = ou > à 20 ans  <b>Délais de préavis applicables en cas de licenciement en vue du chômage avec complément d'entreprise</b>	28j 56j	/ /	/

C.P.	Secteur	A.R. & M.B.	Entrée en vigueur	Anciennete	durée du préavis		Prise de cours
					Employeur	Travailleur	
327.03	<b>Entreprises de travail adapté de la Communauté germanophone qui ressortissent à la SCP pour les entreprises de travail adapté de la Région wallonne et de la Communauté germanophone</b>	A.R. 10/11/2012 M.B. 04.12.2012 <b>(AR 6705)</b>	05.12.2012 Indéterminée	- 6 mois 6 mois - 5 ans 5 – 10 ans 10 – 15 ans 15 – 20 ans 20 ans ou plus  <b>Délais de préavis applicables en cas de licenciement en vue du chômage avec complément d'entreprise</b>	28j 40j 48j 64j 97j 129j	/ /	/